



MJC Jacques Prévert

1, rue Cosson

54300 Lunéville

0383.740.924

PROJET PÉDAGOGIQUE



Directeur MJC : Paul Chaya

Directeur ACM : Hafid Ben Kacem

SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	1
1.1/ Ouverture et horaires.....	1
1.2/ Descriptif de la structure.....	1
1.3/ Inscriptions.....	1
1.4/ Équipe Pédagogique.....	1
2/ INTENTIONS ÉDUCATIVES.....	2
2.1/ Zone d'intervention - constats.....	2
2.2/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur.....	3
3/ OBJECTIFS LIÉS AU PROJET.....	5
3.1/ Développer le jeune citoyen.....	5
3.2/ Développer la solidarité.....	6
3.3/ Développer les pratiques physiques, sportives et artistiques.....	7
3.4/ Modalités d'évaluation du projet pédagogique.....	8
4/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE.....	8
4.1/ Journée type.....	8
4.2/ Accueil.....	9
4.3/ Repas.....	9
4.4/ Programme : Thème – Chantiers – Loisirs – Sorties – Séjour.....	9
5/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE.....	11
5.1/ Le directeur.....	11
5.2/ Les animateurs.....	11
5.3/ L'accueil des enfants en situation de handicap.....	12
6/ CHARTE DU BIEN-VIVRE EN ÉQUIPE.....	13
7/ GRILLES D'ÉVALUATION.....	14
8/ BUDGETS PRÉVISIONNELS.....	17
8.1/ Budget de la première semaine.....	17
8.2/ Budget de la deuxième semaine.....	18
8.3/ Budget global.....	19

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1/ Ouverture et horaires

L'accueil de loisirs sans hébergement de la MJC pour les 11-18 ans ouvrira ses portes du 8 au 19 avril 2019.

L'équipe d'animation accueille les jeunes de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Les repas sont tirés du sac et les jeunes sont encadrés durant la pause méridienne. Ils peuvent participer à la journée complète ou à la demi-journée.

1.2/ Descriptif de la structure

La MJC Jacques Prévert est située dans les locaux de la Maison des Associations, appartenant à la Commune de Lunéville. Elle se situe 1 rue Cosson, près du Collège Guérin.

La structure se compose de :

- Un hall d'accueil
- Une salle de spectacle (Salle Hexagone) avec une scène équipée son et lumières
- Des loges
- Une salle informatique (avec 6 postes opérationnels)
- Un studio d'enregistrement semi-professionnel (encadré par des bénévoles)
- Une salle de musique
- Une salle destinée à l'accueil des adolescents (11-18 ans)
- Une salle de réunion
- Une salle destinée à l'accueil des enfants (6-12 ans)
- Une cuisine
- Des bureaux administratifs
- Un caveau
- Un atelier de bricolage extérieur

Nous avons aussi accès à diverses structures sportives et salles mises à disposition par la Ville de Lunéville.

1.3/ Inscriptions

Tout participant doit rendre un dossier d'inscription complet. Il comprend :

- Une fiche d'adhésion à la MJC
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une copie des vaccinations
- L'attestation d'aides aux temps libres de la CAF

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur. Toute inscription, modification, annulation devra être communiquée au plus tôt par téléphone ou par mail. En cas d'absence, et si aucun justificatif (un certificat médical par exemple) n'est présenté, les journées seront facturées.

1.4/ Équipe Pédagogique

- Un directeur titulaire du BPJEPS APT : Hafid Ben Kacem
- Un sous-directeur titulaire DESJEPS : Paul Chaya
- Un sous-directeur stagiaire BPJEPS : Hamza Boumaza
- Une animatrice titulaire du BAFA : Kassandre Lapointe
- Un animateur stagiaire BAFA : Nicolas Muller
- Une animatrice stagiaire STAPS : Camille Villard

2/ INTENTIONS ÉDUCATIVES

2.1/ Zone d'intervention - constats

Lunéville est une commune française du département de Meurthe-et-Moselle. Située dans la région Lorraine, la commune fait aujourd'hui partie de la région administrative Grand Est. Elle est connue pour son château, surnommé le « Versailles Lorrain ».

La ville est l'une des sous-préfectures du département, le bureau centralisateur de deux cantons, ainsi que le siège du pays du Lunévillois et d'une Communauté de Communes.

La MJC Jacques Prévert se situe rue Cosson. Ses locaux se trouvent dans la Maison des Associations située idéalement près du Collège Guérin.

Elle est un lieu incontournable pour la jeunesse de Lunéville. On y vient pour parler, pratiquer une activité, organiser ou prendre part à une organisation ou tout simplement pour être au chaud.

La saison 2017/2018 fait état de 950 adhérents répartis comme suit :

- 3 % ayant entre 3 et 6 ans
- 12 % ayant entre 7 et 11 ans
- 18 % ayant entre 12 et 18 ans
- 2 % ayant entre 19 et 25 ans
- 31 % ayant entre 26 et 59 ans
- 34 % ayant 60 ans et plus
- 49 % d'entre eux sont originaires de Lunéville
- 26 % d'entre eux sont issus de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB)
- 25 % sont issus des communes extérieures

Le public jeune constitue 35 % (3 à 25 ans) des adhérents et le public cible 25 % (11 à 25 ans). Cela représente 240 jeunes dont une centaine participe aux Vac'Ados. Les autres adhérents participent aux diverses activités qui sont proposées par la MJC.

Dès l'âge de 12 ans, et le passage au collège, les jeunes fréquentent de moins en moins les associations, conséquence possible du manque d'intérêt lié aux activités « traditionnelles » proposées par les structures, mais aussi par une possible volonté de récupérer une liberté qu'ils n'ont pas lors des périodes scolaires et durant lesquelles ils sont soumis à un cadre et des horaires précis. Cela peut expliquer qu'une partie de la jeune population se retrouve dans la rue, livrée à elle-même, et donc face à des tentations liées à l'addiction ou la délinquance.

Lunéville est une Zone Urbaine Sensible, dotée d'une Politique de la Ville. La MJC travaille en partenariat avec cette dernière. L'un des publics cibles pour l'Accueil de Loisirs est celui issu des zones prioritaires provenant des quartiers Niederbronn, Georges de la Tour et "Centre Ancien".

L'objectif est de favoriser la citoyenneté par l'échange entre les jeunes de tout horizon et ainsi permettre la mise en place d'actions éducatives, voire d'insertion pour celles et ceux qui sont le plus en difficultés. Si nous souhaitons fidéliser un maximum de jeunes, il faut que notre accueil soit accessible à un large public. C'est pourquoi nous agissons dans le cadre des dispositifs V.V.V. (Ville, Vie, Vacances) et CLJ (Chantiers Loisirs Jeunes) qui instaure un fonctionnement permettant l'investissement des jeunes dans des projets. Les chantiers sont alors un outil sur lequel nous nous appuyons afin d'associer les jeunes et permettre un accueil qui ne soit pas essentiellement axé sur le loisir ou la consommation.

Un « Accueil Jeunes » à la MJC Jacques Prévert ouvre quotidiennement hors période de vacances scolaires de 14h à 18h et permet aux jeunes de se rencontrer régulièrement et de pouvoir échanger sur leurs besoins et leurs envies. D'ailleurs, il ne peut y avoir de sens et de résultat à long terme qu'à travers un travail inscrit dans le quotidien.

2.2/ Résumé du projet éducatif de l'organisateur

Le projet éducatif concernant l'accueil de mineurs se fonde sur les valeurs partagées et défendues par l'organisateur. Les actions menées au titre de la Maison des Jeunes et de la Culture, association loi 1901, trouvent leur philosophie dans ses statuts aux articles suivants :

- « La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.
- Elle est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.
- La MJC Jacques Prévert respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.
- Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier, le village, la communauté de communes et le pays.
- La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des publics. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part de sa mission ».

La MJC considère que chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu et de la collectivité dans laquelle il vit. C'est pourquoi les périodes de travail avec les jeunes sont primordiales et doivent être construites de manière objective et concrète.

Les structures type ACM accueillent les jeunes de façon ponctuelle ; ce temps, si court soit-il, reste un moment privilégié pour partager les valeurs que nous supposons être les plus positives pour aborder notre monde. Se fixer l'objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes dans leur environnement social suppose donc de leur faire passer un certain nombre de messages éducatifs au travers de l'action. Il s'agit :

- de se conformer à des principes essentiels ;
- d'exercer pleinement leur liberté de pensée ;
- de favoriser leurs expressions artistiques, sportives, politiques ou autres... Cette liberté ne peut se concevoir sans une responsabilisation de l'individu et donc une prise de conscience de certaines limites.

LE CENTRE DE LOISIRS EST UN TEMPS COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT DU TEMPS SCOLAIRE, FAMILIAL ET SOCIAL.

2.1.1/ Le centre de loisirs est un lieu de socialisation, de responsabilisation et de citoyenneté

Cela suppose :

- de permettre au jeune d'exister en tant qu'individu social ;
- de lui permettre de prendre conscience et de respecter l'autre (enfant - adulte) avec ses différences (sociales, physiques, culturelles...) ;
- de favoriser le libre droit à la parole, aux expressions culturelles ou artistiques ainsi que le droit à la discussion critique, à la confrontation des idées et à la prise de responsabilités dans un environnement sécurisant et sécurisé. L'enfant doit pouvoir se remettre en question en s'expliquant et en construisant une argumentation.
- d'offrir un espace d'expressions aux jeunes afin de vivre la citoyenneté, les règles qu'elle impose, et de respecter la loi.

2.1.2/ Le centre de loisirs est un lieu de découverte

La pratique d'activités en dehors des milieux habituellement fréquentés apparaîtra comme base d'actions importantes dans les projets du directeur du centre de loisirs.

2.1.3/ Le centre de loisirs est un lieu de pratiques d'expériences nouvelles

Le centre de loisirs ne doit pas être un lieu de consommation des modes ambiantes. Il est l'occasion de fournir aux jeunes un autre regard sur le monde qui les entoure, d'autres façons de faire et d'autres repères culturels.

2.1.4/ Le centre de loisirs est un lieu ouvert aux parents

La famille, et plus particulièrement les parents, sont indissociables de l'enfant que nous accueillons dans nos centres. Les parents ont la possibilité de prendre une place avant, pendant et après le centre, de communiquer, d'être informés et d'être sollicités dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents le centre de loisirs comme lieu d'éducation et non comme une garderie. La création d'un conseil de parents est une réponse possible à cette volonté.

2.1.5/ Le centre de loisirs est un lieu et un outil de formation

Le centre de loisirs est affirmé comme étant un lieu d'apprentissage, de responsabilisation et d'accès à la formation.

Des temps de silence seront aménagés pour que le jeune apprenne à :

- écouter l'autre
- éviter les bruits nuisibles
- réfléchir pour faire des propositions ou des remarques

L'enfant se sent considéré, respecté et valorisé.

« C'est en jouant et seulement en jouant que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. » disait Winnicott ¹.

Le jeu est l'outil fondamental pour la réalisation de ces objectifs, selon notre conception de l'animation et des valeurs que nous défendons.

LA PROBLÉMATIQUE QUI EN RESSORT EST LA SUIVANTE

**COMMENT FAIRE POUR QUE LES JEUNES S'ÉPANOUISSENT
DANS LE GROUPE AU SEIN DE L'ACCUEIL ?**

FINALITÉ

DÉVELOPPER LE VIVRE-ENSEMBLE

3/ OBJECTIFS LIÉS AU PROJET

Ces objectifs sont en lien avec les intentions éducatives de la MJC Jacques Prévert.

3.1/ Développer le jeune citoyen

3.1.1/ Objectif général

- Développer le jeune citoyen.

3.1.2/ Objectifs intermédiaires

- Favoriser les actions en vue du développement du civisme chez les jeunes.
- Favoriser les découvertes et expériences propices à l'épanouissement des jeunes.

3.1.3/ Objectifs opérationnels

- Mettre en place des temps qui permettent aux jeunes de s'exprimer dans le groupe :
 - ◆ en offrant aux jeunes un lieu d'accueil structuré et structurant encadré par des professionnels de l'animation ;
 - ◆ par la mise en place de forums/débats afin que les jeunes puissent exprimer leur point de vue ;
 - ◆ en favorisant le choix des activités par les jeunes tant sur la partie loisirs que sur la partie « chantiers » lors d'un temps d'échange le lundi matin.
- Le jeune devient force de propositions :
 - ◆ par la mise en place d'une boîte à idées, d'un mur d'expressions et de temps de réflexion sur les périodes de Vac'Ados ;
 - ◆ par des échanges lors de temps informels.
- Le jeune s'inscrit volontairement dans des activités de découverte et/ou d'expériences :
 - ◆ par la mise en place d'actions à l'initiative des jeunes (séjour, sortie, etc) ;
 - ◆ par l'aide à la création d'un budget prévisionnel, à la demande des devis, etc ;
 - ◆ par l'aide au bilan des actions menées ;
 - ◆ en étant à l'écoute du groupe afin de permettre l'émergence d'expériences inédites ;
 - ◆ en mettant en place des événements permettant l'engagement des jeunes par la création de plusieurs « Escape Game » proposés à l'occasion des 50 ans de la MJC.
- Développer le civisme des jeunes :
 - ◆ par le biais d'un accueil régulier et structuré, permettant aux jeunes d'adopter le comportement adapté à la société actuelle ;
 - ◆ en développant les notions de respect, de tolérance et d'engagement qui forment la base même du citoyen à travers le travail collaboratif.
- Le jeune devient capable de retransmettre en groupe les expériences vécues par le biais d'une présentation lors de l'Assemblée Générale de la MJC.
- Le jeune participera à la création d'une charte visant à poser un cadre réglementé :
 - ◆ par la mise en avant des notions de respect, de tolérance et d'équité par le rappel systématique des règles de politesse et de bienveillance en communauté ;
 - ◆ par la prise de conscience que les jeunes sont dans un espace de vie commune et, qu'un certain nombre de règles s'imposent (respect des personnes et des locaux) ;

- ◆ par la mise en place de temps de silence quotidiens
- ◆ par un engagement se concrétisant par la signature de la charte.

3.2/ Développer la solidarité

3.2.1/ Objectif général

- Développer la solidarité

3.2.2/ Objectif intermédiaire

- Développer le respect à l'égard de soi et des autres

3.2.3/ Objectifs opérationnels

- Favoriser la socialisation :
 - ◆ par l'accueil de tous les jeunes âgés de 11 à 18 ans sans critères sociaux, géographiques, politiques, idéologiques, culturels ou autres ;
 - ◆ en permettant la création de règles de vie par et pour les jeunes qui prônent le respect, la tolérance, l'entraide et l'amitié ;
 - ◆ en valorisant les compétences, les savoir-faire et les savoir-être du public adolescent afin de favoriser l'intégration de chacun et ainsi créer un climat propice à une entente mutuelle ;
 - ◆ en permettant aux jeunes de s'enrichir par le biais d'échanges, de rencontres avec d'autres jeunes et des intervenants extérieurs à la MJC.
- Favoriser l'épanouissement :
 - ◆ en permettant aux jeunes de trouver une place au sein de la MJC par l'élaboration de leurs projets personnels ;
 - ◆ par la lutte contre le renfermement social et l'isolement dont peuvent souffrir certains jeunes.
- Développer un partenariat durable et bénéfique pour la jeunesse sur le territoire en particulier du Lunévillois et plus généralement de la Meurthe et Moselle :
 - ◆ en renforçant le partenariat existant entre les structures de Lunéville, Varangéville et Nancy afin de permettre la réalisation de projets plus ambitieux ;
 - ◆ en mettant les jeunes issus de la Zone Urbaine Sensible de Lunéville en réseaux et ainsi lutter contre le repli sur soi.
- Accepter l'autre et ses différences :
 - ◆ durant les temps d'activités, favoriser la création de petits groupes visant à ce que des interactions se créent entre chaque jeune ;
 - ◆ par la lutte contre toute forme de discrimination en ayant recours au rappel de la loi quand la situation l'exige.
- Respecter l'autre malgré des opinions divergentes lors des temps d'échanges (débat, bilan), garantissant un climat serein afin de favoriser la parole quel que soit le sujet ou la personne qui s'exprime.

3.3/ Développer les pratiques physiques, sportives et artistiques

3.3.1/ Objectif général

- Promouvoir l'expression corporelle sous les déclinaisons artistiques et sportives, en insistant particulièrement sur le rapport entre activité physique et santé.

3.3.2/ Objectifs intermédiaires

- Promouvoir la notion de Sport/Santé.
- Permettre la découverte mais aussi l'approfondissement des pratiques artistiques.

3.3.3/ Objectifs opérationnels

- Valoriser le travail, les décisions et l'investissement des jeunes dans le projet :
 - ◆ en s'adaptant aux envies et aux besoins des jeunes et en leur permettant de s'exprimer à travers des temps d'échanges spécifiques ;
 - ◆ en permettant aux jeunes d'être partie prenante des idées et décisions ayant un impact sur le projet (choix du lieu, des intervenants, ...) par la mise en place de temps de réunion ;
 - ◆ par la mise en place d'un temps de restitution **pour les familles et les proches** afin de leur présenter le travail réalisé durant le séjour.
- Permettre aux jeunes de prendre part à l'organisation de chaque temps fort en leur donnant la parole :
 - ◆ par la mise en place de débats ;
 - ◆ par la prise de notes afin de permettre la création d'un compte rendu après le séjour.
- Être un soutien à la parentalité en permettant aux jeunes de se structurer en faisant la part des choses entre loisirs et travail :
 - ◆ par l'éducation des jeunes au quotidien grâce à l'application de règles de vie collective en les incitant à les reproduire au quotidien ;
 - ◆ en familiarisant les jeunes avec la notion de travail grâce à la valorisation de temps d'action citoyenne par le biais de « chantiers » ;
 - ◆ par la structuration et l'organisation des journées afin de mettre en place un environnement favorable à de bonnes conditions de travail.
- Permettre à des intervenants professionnels d'intervenir auprès des jeunes :
 - ◆ par la découverte et l'approfondissement des disciplines artistiques comme la danse Hip-Hop ;
 - ◆ par la découverte et l'approfondissement des disciplines sportives en insistant sur la préparation physique.
- Adopter un comportement et une hygiène de vie adaptés aux objectifs du séjour :
 - ◆ par la connaissance de la notion de Sport/Santé et ainsi adapter son alimentation ;
 - ◆ par la mise en place de temps de repos et de récupération afin de permettre aux jeunes d'être en forme durant toute la semaine ;
 - ◆ par les conseils et le partage des savoir-faire afin d'enseigner aux jeunes une discipline qui leur permettra de continuer le travail après le séjour.

3.4/ Modalités d'évaluation du projet pédagogique

Les objectifs seront évalués par les acteurs, participants et membres de l'équipe d'animation à l'aide de différents outils.

Cette évaluation devra prendre place rapidement après le déroulement de l'action et de façon consciencieuse, les résultats servant à la rédaction du bilan.

Les objectifs seront atteints si :

- les jeunes sont actifs et réguliers dans la fréquentation de l'accueil et sont à jour administrativement ;
- un groupe de jeunes qui sera porteur des projets est fidélisé ;
- les projets aboutissent régulièrement ;
- des outils de communication judicieux et ludiques sont créés ;
- les remarques des partenaires et des jeunes eux-mêmes sont positives ;
- les parents sont investis dans cet accueil et si un équilibre est trouvé afin de permettre une pertinence dans les échanges et les actions parents / enfants ;
- le partenariat existant entre la MJC et le Collège Guérin se renforce et si une collaboration autour de cet accueil peut aboutir afin d'optimiser le travail à destination de la jeunesse ;
- les jeunes organisent une ou plusieurs rencontres avec des intervenants spécialisés sur des thématiques qu'ils auront choisies ;
- les membres de la famille et les amis sont présents lors du rendement de la semaine du « East Camp » ;
- la notion de Sport-Santé a été acquise et a permis une réflexion au sein du groupe.

Il y aura une évaluation qualitative et quantitative de chaque action avec un livret de suivi qui sera renseigné par l'équipe pédagogique.

Les actions de l'accueil sont relayées et diffusées par la presse et par tout autre moyen de communication (site internet, affiches, tracts, réseaux sociaux ...).

4/ VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE

4.1/ Journée type

09h30 – 10h00	Accueil des jeunes – Temps libre
10h00 – 12h00	Chantiers ou Activités diverses
12h00 – 13h30	Repas de midi
13h30 – 14h00	Accueil des jeunes – Temps libre
14h00 – 16h00	Chantiers ou Activités diverses
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 17h00	Rangement, bilan de la journée
17h00 – 18h00	Départ des jeunes
	Réunion de l'équipe pédagogique

4.2/ Accueil

L'arrivée des jeunes est un moment charnière car il fait le lien entre la maison et l'accueil. Pendant ce temps d'accueil il sera permis aux jeunes de choisir une des activités proposées qu'ils souhaitent effectuer. Ce temps est libre et permet de commencer la journée comme ils le souhaitent. Les animateurs veillent au bon déroulement de chaque temps de la journée.

Les règles qui régissent ce temps libre ont été mises en place avec les jeunes. Ainsi, il est plus évident de les faire respecter.

4.3/ Repas

Les jeunes présents durant ces temps doivent impérativement avoir leur repas prévu. Ils peuvent aussi aller chercher de quoi manger si les responsables légaux les laissent sortir. Les jeunes ont la responsabilité de maintenir la salle en bon état. Par conséquent ils doivent nettoyer le lieu après l'avoir utilisé.

4.4/ Programme : Thème – Chantiers – Loisirs – Sorties – Séjour

4.4.1/ Le thème

**« Mens sana in corpore sano »
Un esprit sain dans un corps sain.**

- C'est le leitmotiv de ces Vac'Ados réalisées en partenariat avec la Foyer de Varangéville. Les Escape Game restent un point central sur lequel nous avons axé le travail des chantiers de la 1^{ère} semaine, en vue de l'ouverture au public qui se déroulera le 11 Mai 2019 à la MJC. Une rencontre entre les 2 structures est prévue jeudi 15 Avril 2019. Elle permettra aux jeunes de poser les grandes lignes de la semaine qu'ils vont passer ensemble.
- Cette semaine sera axée sur le Sport, les Arts et les Loisirs. Ce séjour permettra de mettre en place des temps de débat autour de la question de « Sport-Santé ». Un intervenant viendra les informer des points positifs liés à la pratique d'une activité physique ainsi que les risques lorsqu'elle n'est pas bien encadrée et la nécessité d'une bonne alimentation. Cela permettra aux jeunes de mieux comprendre leur corps et de mieux appréhender la pratique sportive.
- Des intervenants professionnels encadreront la semaine afin de mener les jeunes vers une recherche plus artistique de leurs pratiques. Ces intervenants compléteront les enseignements que les jeunes auraient pu avoir jusqu'à présent. Des temps de détente et de loisirs seront prévus afin que les jeunes puissent se reposer et ainsi profiter de leurs vacances.
- Un temps d'études sera mis en place afin de permettre aux jeunes de faire leurs devoirs, de réviser ou tout simplement lire et se documenter. L'équipe s'engage à créer un environnement studieux afin de rendre ce temps le plus efficace qui soit.
- Le résultat de leur travail sera présenté aux parents à Varangéville afin de mettre en valeur l'investissement des parents dans les loisirs de leurs enfants et pour qu'ils s'intéressent aux loisirs de leurs jeunes notamment quand ces derniers peuvent être en rupture avec le système (éducatif et autre) et trouver alors une reconnaissance et un moyen d'expression dans leurs loisirs et leurs passions.

4.4.2/ Les activités manuelles

- Elles seront liées aux projets divers qui seront mis en place.
- Elles peuvent être liées intrinsèquement aux chantiers.

➤ Ces activités permettent de faire découvrir et de développer de nombreuses capacités chez les jeunes.

➤ Elles permettent aussi de dévoiler certaines sensibilités chez certains qu'ils ne soupçonnaient pas. Cette période charnière dans la vie de ces jeunes est celle des découvertes, des passions et des échanges.

4.4.3/ Les activités physiques, sportives et d'expression corporelle

➤ Elles permettent aux jeunes de s'exprimer, s'affirmer, se positionner face aux autres dans un contexte purement ludique. Jouer c'est avant tout se faire plaisir mais c'est aussi apprendre des notions comme la coopération et la solidarité.

➤ Les jeunes peuvent être force de propositions pour d'autres loisirs ou activités.

4.4.4/ Les autres activités

Toute sorte d'activités liées au thème et aux objectifs seront proposées : grand jeu², bricolage, découvertes pédagogiques, jeux sportifs.

4.4.5/ Les sorties

Les sorties proposées donneront la possibilité aux jeunes de faire de nouvelles expériences et découvertes. La plupart du temps, les sorties seront en lien avec le thème de la semaine et liées aux envies et demandes des jeunes.

	Finalisation des « Escape Game » en vue des présentations publiques les 11 et 25 mai 2019
Semaine du 8 au 12 avril Chantiers	Préparation du « FestiParc » (en juillet à Varangéville) Préparation du séjour « East Camp » Sortie à la piscine « Le Calyps'O » de Sarrebruck
Semaine du 15 au 19 avril Séjour « East Camp » Sports, Arts et Loisirs	Hébergement au Gîte le Haut Grain à Ban-Sur-Meurthe-Clefcy (88) Sessions de danses Hip-Hop avec des intervenants extérieurs et sessions d'entraînements sportives Sortie au « Manacha Kart » de Gerbépal (88) Balade en gyropode

² Le grand jeu est un moment particulier dans un séjour aussi bien pour les enfants que pour l'équipe pédagogique. Il fait appel à l'imaginaire des jeunes et favorise la découverte. Il développe des notions de solidarité et d'esprit d'équipe. Il permet également de responsabiliser et de confronter l'enfant aux règles d'une manière ludique. Le grand jeu lorsqu'il est bien mené reste un temps fort du séjour.

5/ FONCTIONNEMENT DU PERSONNEL PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

5.1/ Le directeur

Le directeur a de multiples tâches au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs. Il est le garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes accueillis et de la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré avec l'équipe d'encadrement. Il veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière. Il s'assure que les règles de sécurité soient connues de tous et soient respectées. C'est lui qui prend les décisions, conduit les réunions et gère les relations avec les différents partenaires (familles, intervenants, prestataires...).

Au même titre que l'animateur, il doit être disponible, accessible et à l'écoute de tous. Il encadre et anime la vie quotidienne en accompagnant les animateurs et les jeunes dans leur projet. Il doit être capable de mobiliser son équipe sur un projet, savoir communiquer et gérer une information.

En ce qui concerne les animateurs stagiaires, le directeur doit identifier et utiliser les compétences de son équipe, afin de déléguer et assumer son rôle de formateur, par la mise en place de critères :

- l'animateur stagiaire aura une connaissance basique des règles en matière de déplacement à pied et en bus, et connaîtra les principales règles de sécurité ;
- l'animateur stagiaire organisera et animera diverses activités en remotivant les jeunes si le besoin s'en fait sentir ;
- l'animateur stagiaire montrera sa capacité à innover, et à s'adapter aux activités proposées par lui ou un autre membre de l'équipe d'animation ;
- l'animateur stagiaire s'intégrera au sein de l'équipe et fera preuve d'initiative.

Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation seront mises en place avant le début de chaque stage pour faciliter l'observation de la réalisation des objectifs. Un animateur diplômé participera à la formation du stagiaire et rendra compte des différents événements. Pendant le même temps le directeur observera certaines des activités menées par le candidat et l'évaluera tout au long du stage par des mises en situation. Plusieurs entretiens auront lieu à différentes étapes du stage pour un besoin particulier et un suivi personnalisé. Les tableaux proposés en annexe ne sont ni exhaustifs, ni statiques, ils sont à adapter à chaque stagiaire selon ses besoins et ses lacunes.

Des questionnaires permettront aussi d'évaluer les connaissances du stagiaire et leur évolution tout au long du stage.

Entretien des locaux

L'entretien des locaux se fera par les jeunes en priorité, et par l'équipe d'animation et le directeur, selon les horaires de chacun et les objectifs fixés avec le public accueilli.

5.2/ Les animateurs

Les animateurs sont l'énergie dynamique du centre. Ils sont choisis en fonction de leurs formations, leurs expériences, leurs loisirs, leurs personnalités. Ils doivent être force de proposition et être capable de réagir face à toute situation. Le directeur étant là pour palier à toute éventualité. Ce dernier doit apporter toutes les informations et les moyens possibles afin que l'animateur puisse travailler dans les meilleures conditions.

L'animateur est aussi un référent en matière pédagogique et doit être capable de guider les jeunes dans les actions qu'ils entreprennent en leur rappelant les règles établies ensemble.

L'animateur est un repère et une référence immédiate pour les jeunes. Il devra donc faire preuve de cohérence, de tolérance et de ponctualité.

L'animateur est à l'écoute des jeunes, des autres animateurs, du directeur et des parents. Il s'oppose à toute discrimination et exclusion.

Ces obligations lors des accueils de loisirs participent à la sécurité et au bien être de l'enfant, ainsi qu'au respect de règles simples.

5.2.1/ Relation avec l'équipe

Les animateurs participent à l'élaboration du projet pédagogique avec la direction. Ce projet doit évoluer en fonction des réunions préparatoires et hebdomadaires et selon les attentes et besoins des jeunes. Ce sont les animateurs qui établissent le programme des activités qui reste cohérent avec le projet pédagogique.

L'animateur veille à maintenir de bons rapports avec ses collègues, à se concerter avant tout changement dans le programme mais aussi à prévenir quand il prend une pause.

5.2.2/ Les soins

Au vu de la réglementation, nous n'administrerons aucun médicament, sauf avis médical (ordonnance obligatoire). La pharmacie, ainsi que les cahiers d'infirmier se trouvent dans le bureau du directeur. Nous avons à disposition des pharmacies « portables » en cas de sortie et notamment un petit cahier de soins.

Tous les produits nécessaires aux premiers soins seront en quantité suffisante, et les dates de péremption sont vérifiées au préalable. La personne ayant administré un soin à un enfant devra remplir les renseignements figurant sur le cahier d'infirmier. Lors des sorties les incidents notés dans le petit cahier (dans la trousse à pharmacie) seront retranscrits dans le cahier de pharmacie principal. La trousse à pharmacie sera contrôlée régulièrement et réapprovisionnée en cas de besoin.

La fiche sanitaire est en possession exclusive du directeur pour des raisons de discrétion. Il s'assurera de communiquer aux animateurs les informations nécessaires pour un suivi médical correct (allergie, asthme etc.). Le directeur assure le suivi sanitaire ou en charge un des membres de l'équipe d'animation si cela est nécessaire. Les fiches sanitaires doivent être prises à chaque déplacement, elles seront remises aux personnes compétentes en cas d'accidents (médecins, pompiers, etc.).

5.2.3/ En sortie

Lors des déplacements, l'équipe d'animation doit être d'autant plus vigilante. Elle veillera à respecter les règles de déplacement, à toujours bien encadrer le groupe et à garder en permanence avec soi un téléphone portable. En sortie, nous sommes représentatifs de l'Accueil, nous devons nous efforcer d'être tous, jeunes et animateurs, respectueux et attentifs aux consignes.

5.2.4/ En bus

Un animateur devant la porte compte les jeunes et un autre dans le bus veille à l'installation en toute sécurité (ceinture, ...). Bien énoncer les règles avant le départ : bien attacher sa ceinture, ne pas crier, boire ou manger et avoir un comportement civique irréprochable. Un animateur descend en premier afin de compter les jeunes et un autre vérifie que tout est en ordre dans le bus.

5.3/ L'accueil des enfants en situation de handicap

La loi d'orientation du 23 avril 2005 reconnaît l'accès aux droits fondamentaux à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté.

Le respect de chacun avec ses différences et l'acceptation de l'autre sont des bases essentielles de la conception de l'animation. Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir s'intégrer et s'épanouir au sein de l'accueil. Tout les participants doivent faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

En amont de l'inscription d'un enfant en situation de handicap, le responsable de l'accueil organisera des réunions avec la famille, les institutions et l'enfant susceptible d'être accueilli, afin d'échanger et de connaître au mieux la pathologie de l'enfant et de permettre à chacun d'évaluer la faisabilité en fonction des locaux. Une première rencontre informelle permettra de commencer à établir une relation de confiance, puis d'autres entretiens plus formels permettront d'obtenir toutes les informations essentielles au montage du projet d'accueil individualisé.

Pendant l'accueil, l'équipe s'engagera dans le projet d'accueil et fera son possible pour permettre à l'enfant porteur de handicap de participer, de s'exprimer et de s'épanouir au sein du groupe. Un temps de sensibilisation en direction des enfants sera proposé par les animateurs. Ce moment pourra être réfléchi avec l'enfant et construit avec lui selon ses capacités et son envie. L'équipe d'encadrement doit aussi permettre l'évolution du projet d'accueil individualisé en fonction des retours de chacun. Des rencontres avec l'enfant seront mises en place à sa demande afin de faire des points réguliers sur son accueil.

A la fin de l'Accueil, un bilan sera réalisé en équipe afin de proposer de nouvelles actions à mettre en place et d'évaluer le travail effectué ainsi que les avancées et les échecs. Un temps de restitution sera proposé à la famille puis rédigé sous la forme d'un bilan écrit.

6/ CHARTE DU BIEN-VIVRE EN ÉQUIPE

- Être ponctuel et prévenir au plus tôt en cas d'absence pour que le directeur prenne les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la structure et afin de garantir la sécurité des jeunes.
- La place de l'animateur est auprès des jeunes plutôt que sur un banc ou entre animateurs.
- Toutes les insultes, les paroles familières ou les gestes déplacés envers quiconque doivent être évités. L'animateur est un modèle, les notions de respect et de tolérance sont essentielles.
- L'hygiène corporelle et les tenues vestimentaires doivent être adaptées à l'accueil de mineurs et aux différentes sorties proposées.
- Une pause dans la journée est nécessaire et obligatoire. Il est important de s'aérer pour garantir la qualité du travail et la sécurité. Les pauses « cigarettes » se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil.
- Le téléphone portable est un outil d'animation possible, cependant les communications privées se feront lors des pauses (appel, sms, réseaux sociaux, etc.).
- La communication est essentielle pour assurer nos rôles et fonctions, il sera demandé à chacun d'informer l'équipe et le directeur de tout déplacement, tout changement de programme. Les enfants doivent recevoir, de la part de l'équipe d'animation, le même discours pour assurer cohérence et respect. Les désaccords entre membres de l'équipe doivent être réglés en dehors des temps d'accueil, lors de réunions afin d'exposer les problèmes et chercher des solutions.

CE PROJET PÉDAGOGIQUE N'EST PAS DÉFINITIF ET PEUT ÉVOLUER EN FONCTION DES RÉUNIONS D'ÉQUIPE ET DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS.

7/ GRILLES D'ÉVALUATION

GRILLE DE BILAN DE FIN DE SÉJOUR ÉVALUATION PAR LES JEUNES

1 = Très satisfaisant 2 = Satisfaisant 3 = Moyen 4 = Insatisfaisant 5 = Très insatisfaisant

Le séjour	1	2	3	4	5	Observations
Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil	<input type="checkbox"/>					
Le rôle des animateurs	<input type="checkbox"/>					
Les horaires	<input type="checkbox"/>					
Gestion du listing de présence	<input type="checkbox"/>					
Lien avec les parents	<input type="checkbox"/>					
Les activités et les chantiers						
La préparation des activités et des chantiers	<input type="checkbox"/>					
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation	<input type="checkbox"/>					
Déroulement des chantiers	<input type="checkbox"/>					
Les activités ont-elles été innovantes ?	<input type="checkbox"/>					
Les sorties						
La préparation de ces journées	<input type="checkbox"/>					
Le voyage, les trajets	<input type="checkbox"/>					
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc...)	<input type="checkbox"/>					
La gestion du temps calme (temps de repas, ...)	<input type="checkbox"/>					
Les repas						
Qualité de l'ambiance durant les repas	<input type="checkbox"/>					
Respect des horaires des repas	<input type="checkbox"/>					
Gestion des repas (calmes ou non)	<input type="checkbox"/>					
L'autonomie avant/après les repas (nettoyage, ...)	<input type="checkbox"/>					
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions	<input type="checkbox"/>					
La durée	<input type="checkbox"/>					
La fréquence	<input type="checkbox"/>					
La pertinence	<input type="checkbox"/>					
Les moyens						
Matériels	<input type="checkbox"/>					
Encadrement	<input type="checkbox"/>					

GRILLE DE BILAN DES ANIMATEURS ÉVALUATION PAR LE DIRECTEUR DU SÉJOUR

1 = Très satisfaisant 2 = Satisfaisant 3 = Moyen 4 = Insatisfaisant 5 = Très insatisfaisant

Animateur (rice)	1	2	3	4	5	Observations
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale des jeunes	<input type="checkbox"/>					
Sait garantir la sécurité physique des jeunes	<input type="checkbox"/>					
Sait rassurer les jeunes	<input type="checkbox"/>					
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc...)	<input type="checkbox"/>					
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et Sports en matière d'accueil des mineurs.	<input type="checkbox"/>					
Sait être à l'écoute des jeunes	<input type="checkbox"/>					
A une connaissance du public adolescent	<input type="checkbox"/>					
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues	<input type="checkbox"/>					
Participe activement à la préparation des réunions	<input type="checkbox"/>					
A une capacité d'analyse	<input type="checkbox"/>					
Est force de proposition	<input type="checkbox"/>					
Est ponctuel(le)	<input type="checkbox"/>					
Sait se documenter	<input type="checkbox"/>					
Sait gérer son propre rythme	<input type="checkbox"/>					
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir	<input type="checkbox"/>					
Fait part de ses problèmes d'ordre pédagogique	<input type="checkbox"/>					
Le fonctionnement						
Il y a t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?	<input type="checkbox"/>					
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?	<input type="checkbox"/>					
Comment se sont déroulées la préparation et la gestion des sorties ?	<input type="checkbox"/>					
Comment s'est déroulée la gestion des temps calmes ?	<input type="checkbox"/>					
Comment s'est déroulée la gestion des repas ?	<input type="checkbox"/>					
L'activité						
L'animateur sait adapter l'activité à son public	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait adapter l'activité aux conditions climatiques	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait adapter l'activité à la fatigue des jeunes	<input type="checkbox"/>					
L'animateur anticipe et prépare ses activités	<input type="checkbox"/>					
L'animateur s'implique dans l'activité	<input type="checkbox"/>					

L'animateur sait créer un « imaginaire»	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait gérer un temps calme	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait gérer un temps de repas	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait gérer un temps d'activité	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait gérer un temps de voyage	<input type="checkbox"/>					
L'animateur sait gérer un temps d'accueil	<input type="checkbox"/>					
Les relations / Le partenariat						
L'animateur sait prendre en compte les demandes des parents	<input type="checkbox"/>					
L'animateur travaille avec les intervenants extérieurs	<input type="checkbox"/>					
L'animateur travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades	<input type="checkbox"/>					
L'animateur travaille avec l'équipe de service	<input type="checkbox"/>					
Le projet						
L'animateur connaît la notion de projet	<input type="checkbox"/>					
L'animateur travaille avec une méthodologie de projet	<input type="checkbox"/>					
L'animateur partage les valeurs du projet de la MJC	<input type="checkbox"/>					

8/ BUDGETS PRÉVISIONNELS

8.1/ Budget de la première semaine

SEMAINE 1 CHANTIERS			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Activités		Ville de Lunéville	150,00 €
Piscine Calyps'O,	264,00 €		
Alimentation			
Repas + Goûter	150,00 €	État	
		ASP	607,20 €
Hébergement		V.V.V.	100,00 €
Petit matériel lié à l'action		CAF	
		Subvention collective	417,84 €
		Aide aux temps libres	
Frais de personnel de l'association			
Hors contrat aidés		Divers	
Animateurs	1380,96 €	Participation des usagers *	375,00 €
CAE, service civique	607,20 €	Tickets jeunes	
		Fonds propres	69,05 €
Intervenants extérieurs			
Encadrement	221,70 €		
Artiste			
Transport		Participation MJC	1104,77 €
Frais de déplacement	200,00 €		
TOTAL	2823,86 €	TOTAL	2823,86 €

* la participation des usagers comprend les aides dont bénéficient les familles

8.2/ Budget de la deuxième semaine

SEMINE 2 « EAST CAMP »			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Activités		Ville de Lunéville	350,00 €
Manacha Kart, Gyropodes,	1 566,00 €	Aide aux postes	1104,77 €
Alimentation			
Repas + Goûter	1 310 €	État	
		ASP	607,20 €
Hébergement		V.V.V.	200,00 €
Gîte du Haut-Grain	2 750,00 €		
Petit matériel lié à l'action		CAF	
		Subvention collective	1979,84 €
		Aide aux temps libres	
Frais de personnel de l'association			
Hors contrat aidés		Divers	
Animateurs	1380,96 €	Participation des usagers	3 900,00 €
CAE, service civique	607,20 €	Tickets jeunes	
		Fonds propres	69,05 €
Intervenants extérieurs			
Encadrement	221,70 €		
Artiste	1 525,00 €		
Transport			
Frais de déplacement	950,00 €	Participation Varangéville	2 100,00 €
TOTAL	10 310,86 €	TOTAL	10 310,86 €

8.3/ Budget global

SEMAINE 1 + SEMAINE 2 VAC'ADOS PRINTEMPS 2019			
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Activités		Ville de Lunéville	
Calyps'O, Karting, Laser Kart,	1 830,00 €	Période Février	500,00 €
Gyropodes, ...		Aide au poste	2 209,54 €
Alimentation		V.V.V.	300,00 €
Repas + Goûter	1 460,00 €		
		ASP	1 214,40 €
Hébergement			
Gîte le Haut Grain	2 750,00 €		
Petit matériel lié à l'action		CAF	
Location matériel pédagogique		Subvention collective	2397,68 €
		Aide aux temps libres	
Frais de personnel de l'association			
Hors contrat aidés		Divers	
Animateurs	2 761,92 €	Participation des usagers	4 275,00 €
CAE, service civique	1 214,40 €	Tickets jeunes	
		Fonds propres	138,10 €
Intervenants extérieurs			
Encadrement	443,40 €		
Artiste	1 525,00 €		
Transport			
Frais de déplacement	1 150,00 €	Foyer Aragon Varangéville	2 100,00 €
TOTAL	13 134,72 €	TOTAL	13 134,72 €